

**LA PAROLE À ... Philippe Guillemain, Syndic de Lonay
Membre du Comité**

Un District qui se développe et évolue dans une bonne direction

Les activités de soutien que l'ARCAM développe deviennent toujours plus indispensables au bon fonctionnement des différentes institutions dans notre District.

Un des volets important est celui de la formation aux communes et les soirées dédiées à des sujets d'actualité.

En effet, nous approchons à grands pas de la fin de la législature 2011-2016, avec les élections communales débutant le 28 février prochain.

Cinq ans cela paraît court pour certains, très long pour d'autres, mais que de choses accomplies pendant une législature.

Pour concrétiser tout ceci, pour motiver les élus et futurs élus, il est proposé une formation aux communes, qui peut aider confortablement les élus et futurs candidats, comme celle qui vient de se dérouler le 23 septembre, consacrée aux droits et obligations des Municipalités et des commissions permanentes des Conseils communaux et généraux (gestion, finances, bureau).

La suivante à venir concernera un des points majeurs dans la sécurité de la Polices des

constructions, la Surveillance des chantiers et quelles sont les responsabilités des communes ?

D'autres soirées sont prévues, toujours dans le but d'aider les diverses autorités communales dans la bonne exécution de leur mandat.

L'ARCAM joue donc pleinement son rôle de moteur et répond toujours présente pour donner le meilleur soutien aux différents projets de développement, avec ses stratégies régionales toujours en fonction des axes prioritaires et des évolutions conjoncturelles.

Comme exemple, nous pouvons citer Morges Région Tourisme, la Maison de la Rivière à Tolochenaz, la Fromagerie Gourmande à Montricher, la Filière économique du bois de l'Ouest vaudois, le Centre d'Exposition du District et bien entendu le Plan directeur régional, ainsi qu'une multitude d'autres actions obtenant les soutiens financiers disponibles via la LADE (Economie), le FEM (Tourisme) et le FNA (nouvelles activités), tout ceci au service des citoyennes et citoyens de notre district.

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent pour un développement harmonieux de notre District et bon vent pour la suite.

GÉOPORTAIL : UN OUTIL RÉGIONAL POUR UNE UTILISATION COMMUNALE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation de 2008 (LGéo) et son homologue vaudoise en 2013 (LGéo-VD), les communes sont tenues de rendre disponibles certaines de leurs géodonnées. Pour répondre à cette législation et sous l'impulsion de certaines communes autour de Cossonay, l'ARCAM a créé un groupe de travail (GT) dont le but est d'évaluer l'opportunité de coordonner et de proposer la mise en place d'un guichet cartographique régional couvrant tout le territoire du district de Morges.

Ce GT, composé d'élus de la région et de représentants des services techniques communaux, s'est déjà réuni à trois reprises. Pour le GT, il s'agissait de comprendre les enjeux pour tous les acteurs qui seraient impliqués dans la création d'un tel géoportail régional et de prendre connaissance de solutions déjà existantes.

A cet effet, le GT a pu bénéficier de l'expérience du responsable du guichet cartographique de «Cartoriviera», ce dernier couvrant le territoire de 14 communes. Cette expérience réussie du point de vue technique, administratif et financier sert de base pour les réflexions actuelles et aboutiront tout prochainement à une proposition qui sera soumise aux communes du district de Morges.

Le Comité de direction de l'ARCAM appuie cette démarche. Pour les communes qui n'auraient pas encore pris de décision, nous leur suggérons donc de patienter encore jusqu'à la fin de l'année.

Il est toutefois important de souligner que l'adhésion des communes à ce projet se fera sur base volontaire : celles qui disposent déjà d'une solution de guichet cartographique ou qui voudront développer le leur pourront bien entendu le faire !

APPAPP : UNE MESURE QUI FAIT SES PREUVES

Après plus de 3 ans d'activité et parce qu'une nouvelle rentrée scolaire vient de s'effectuer, il est judicieux de rappeler que cette mesure permet aux apprentis domiciliés ou travaillant dans la région de bénéficier de cours d'appuis hebdomadaires pour les branches enseignées dans les écoles professionnelles. Par petits groupes aux besoins homogènes et dispensés par des répétiteurs issus des grandes écoles, ces appuis permettent de rattraper certaines lacunes scolaires et de mettre en place des techniques de travail organisées.

Depuis ses débuts dans la région, la mesure AppApp a permis de :

- Organiser près de 60 groupes d'appui dans les différentes branches techniques et littéraires enseignées dans les écoles professionnelles.
- Améliorer les résultats scolaires de presque 300 apprentis.

Le bien-fondé de cette mesure n'est donc plus à démontrer. Dès lors, n'hésitez pas à transmettre cette information; l'affiche et les flyers transmis aux communes doivent nous permettre d'assurer la meilleure communication possible sur cette mesure.

Le rapport d'activités 2014-2015 est consultable sur le site internet ci-dessous.

Pour tout renseignement :

www.formation-apprentis.ch

024/ 425.00.14



PROGRAMME 2016 DE L'ARCAM

Comme chaque automne, le Comité de l'ARCAM prépare le budget et, surtout, définit les actions sur lesquelles il entend s'engager. Sans attendre la convocation à notre prochaine assemblée générale, voici en primeur les principaux éléments :

Ce qui change ...

L'expérience acquise et l'émergence du plan directeur régional mettent en lumière des pistes d'amélioration possibles, tant sur des aspects de gouvernance que sur la manière d'engager nos ressources dans le processus régional. Dès lors, nous mettrons en place l'année prochaine des mesures pour améliorer les procédures de décisions et renforcer le rôle économique de l'ARCAM, base de son existence. Création d'une plateforme économique permanente, organisation d'évènements facilitant le réseautage des entreprises de la région sont ainsi au programme.

L'ARCAM va également poursuivre ses démarches pour mettre en place un géoportail régional pour toutes les communes souhaitant disposer d'un tel outil.

Et, bien évidemment, la finalisation du plan directeur régional avec l'élaboration de son volet opérationnel et la mise en place des procédures de validation constitueront un point d'orgue important.

Ce qui ne change pas ...

Les actions récurrentes de notre association ne sont pas remises en question. Ainsi, la formation aux communes, l'organisation de la mesure AppApp ou la mise en oeuvre de la réorganisation touristique demeurent.

Et surtout, cet ambitieux programme sera réalisé avec les moyens actuels, ce qui suppose **une cotisation inchangée à Fr. 8.30 par habitant** pour les communes.



UN TECHNOPOLE À LA MAISON DE LA RIVIÈRE : UNE PREMIÈRE DANS LA RÉGION

Depuis son inauguration, la Maison de la Rivière est parcourue par de nombreux visiteurs, qui en repartent enthousiasmés. Nous nous réjouissons de ce succès.

En plus de cela, nous aurons l'occasion d'inaugurer une autre facette de ce projet avec le Technopôle, destiné à accueillir des startup dans le domaine de l'environnement. Réserver donc la date du mercredi 25 novembre 2015, de 16h00 à 18h00.

ÇA BOUGE AU NIVEAU DES OPÉRATIONNELS DE L'ARCAM

Départ d'Audrik Augsburgger

M. Audrik Augsburgger nous a annoncé son départ au 30 novembre prochain. Il quitte ainsi ses fonctions d'assistant de projets aménagement du territoire et économie qu'il occupe depuis le 1er mars 2014, après un stage débuté le 1er mars 2013 déjà. Nous nous réjouissons de l'excellent travail qu'il a accompli durant ces presque 4 années au sein de notre Association et relevons qu'il a pu en profiter pour se lancer dans une carrière professionnelle prometteuse. Nous lui sommes reconnaissants pour son engagement sans faille au service des 62 communes du district et lui souhaitons « bon vent ».



Engagement d'un-e stagiaire géographe

Pour remplacer M. Audrik Augsburgger, il sera procédé à l'engagement d'un-e stagiaire universitaire à 80%-100%. L'annonce est disponible sur notre site (nos actualités). Le profil de ce poste prévoit un Master en géographie avec expérience en aménagement du territoire ou jugé équivalent.

En effet, depuis les débuts de la réalisation du PDRm, l'ARCAM a pu collecter, adapter et créer plusieurs données géographiques et statistiques. La maîtrise et la gestion de ces données est une plus-value pour l'association régionale. En effet, celles-ci nous permettent de réaliser des analyses internes approfondies ayant trait à différents domaines et donc de disposer promptement d'une image du district en mettant en valeur les spécificités régionales. De plus, son cahier des charges comportera la tenue à jour de la base des données terrains à vocation économique et la liste des entreprises du district.



Engagement d'ingénieur-e en mobilité à 40 % - 60 %

La réalisation du Plan directeur régional du district de Morges (PDRm) nous a permis de déceler de manière concertée les problématiques d'organisation du territoire à traiter dans le district de Morges. Si des mesures dans le domaine de l'urbanisation et de l'économie peuvent être assumées déjà aujourd'hui par l'ARCAM, ceci n'est pas possible pour celles concernant la mobilité.

A l'heure actuelle, l'ARCAM est déjà active dans le domaine de la mobilité. Comme exemple nous pouvons citer la coordination dans le cadre des chantiers 1 (transports publics) et 5 (mobilité douce) de Région Morges et de la mise en place d'un bus touristique reliant la gare de Cossonay-Penthalaz et le site du Mollendruz, ainsi que le pilotage du mandat de coordination entre transports publics et transports scolaires.

A ces mesures qui sont en cours, d'autres s'additionneraient comme la « Voie verte », une étude concernant le report modal et l'amélioration des interfaces de transport (P+R, B+R, ...), la coordination entre urbanisation et mobilité le long du train MBC, sans oublier le groupe de travail qui devra aborder la question des transports de marchandises dans le district.

La réalisation de ces projets permettra d'atteindre le projet de territoire conçu dans le PDRm. Pour cette raison nous vous informons que l'ARCAM, sur décision du comité dans sa séance du 28 septembre 2015, met au concours un poste d'ingénieur-e en mobilité à 40 % - 60 % qui puisse les mener à bien.

Agenda

Mercredi 28 octobre 2015,
18h00, Echandens

Formation aux communes :
Surveillance des chantiers -
quelles sont les responsabilités
des communes ?

Mercredi 18 novembre 2015,
17h00, Tolochenaz (caves Cidis)

Etats généraux du tourisme

Mercredi 25 novembre 2015,
Tolochenaz

16h : Inauguration du Technopôle
de la Maison de la Rivière

18h : Assemblée générale de
l'ARCAM, salle du Conseil